



Assemblée générale

Distr. générale
24 août 2004
Français
Original: anglais/français

Cinquante-neuvième session

Point 40 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par les organismes des Nations Unies, y compris
l'assistance économique spéciale : assistance économique
spéciale à certains pays et à certaines régions**

Assistance humanitaire et aide au relèvement fournies à certains pays et à certaines régions

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport, établi comme suite aux demandes formulées par l'Assemblée générale à ses cinquante-septième et cinquante-huitième sessions, contient des informations sur l'assistance humanitaire et l'aide au relèvement fournies aux pays qui traversent une crise humanitaire causée par un conflit ou une catastrophe naturelle telle que la sécheresse, ou qui en sortent.

En conclusion, il y est recommandé que la situation dans certains de ces pays, qui ont passé le stade de la crise et bénéficient maintenant principalement de l'aide au relèvement et au développement plus que de secours d'urgence, ne soit plus examinée au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale ».

* A/59/150.

** Le présent rapport a été soumis en retard à cause des révisions exigées par l'adoption d'une présentation unifiée des rapports.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Assistance humanitaire et aide au relèvement fournies aux différents pays	3
Angola	3
Comores	6
Éthiopie	9
Libéria	12
Malawi	16
République démocratique du Congo	18
Serbie-et-Monténégro	22
Somalie	25
Tadjikistan	28
III. Observations	31

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale suite aux demandes formulées dans ses résolutions mentionnées à la section II ci-dessous, contient des informations sur les secours d'urgence et l'aide au relèvement fournis par l'ONU et ses partenaires aux pays touchés par diverses catastrophes naturelles ou causées par l'homme. L'Assemblée générale ayant demandé au Secrétariat de regrouper et simplifier les rapports chaque fois que possible, les rapports de pays, qui ont traditionnellement été présentés séparément au titre de ce point, ont été regroupés en un seul document portant sur neuf pays. Le rapport sur l'assistance au Mozambique, que l'Assemblée générale dans sa résolution 57/104 du 25 novembre 2002, a été publié sous la cote A/59/86-E/2004/69.

II. Assistance humanitaire et aide au relèvement fournies aux différents pays

Angola

2. Dans sa résolution 57/102 du 25 novembre 2002, l'Assemblée générale a notamment demandé à tous les pays ainsi qu'aux institutions financières internationales, régionales et sous-régionales d'apporter leur concours au Gouvernement angolais en vue d'améliorer la situation humanitaire, de consolider la paix, la démocratie et la stabilité économique dans tout le pays et d'assurer la bonne exécution des programmes gouvernementaux de développement économique.

Assistance humanitaire

3. Lorsque le conflit angolais s'est terminé en 2002, la situation humanitaire dans le pays était jugée l'une des pires dans le monde. Quatre millions de personnes, soit environ un quart de la population, des déplacés, des réfugiés et des anciens combattants de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) et les membres de leur famille, avaient besoin d'assistance pour rentrer chez eux. Pour faire face aux mouvements massifs de retour, un cadre juridique fondé sur les principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays¹ a été élaboré. Presque tous les 3,8 millions de déplacés sont maintenant retournés à leur région d'origine. Ceux qui ne l'ont pas fait ont probablement décidé de rester dans les collectivités d'accueil.

4. Quelque 133 000 réfugiés angolais sont retournés chez eux en 2003, dont 76 000 dans le cadre de l'opération de rapatriement volontaire menée par le Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR). Le HCR estime qu'il y a encore 240 000 réfugiés angolais dans les premiers pays d'asile – Namibie, République démocratique du Congo, République du Congo et Zambie, ainsi qu'en Afrique du Sud et au Botswana. On prévoit que pas moins de 145 000 réfugiés seront rapatriés en 2004. Toutefois, les réfugiés continuent aussi à revenir spontanément, principalement dans la province orientale de Moxico. Beaucoup reçoivent une assistance dans les centres d'accueil du HCR, puis continuent leur voyage à pied vers des zones qui sont inaccessibles aux partenaires humanitaires.

5. Les partenaires humanitaires ne cessent d'adapter leurs opérations pour privilégier les activités de reconstruction après le conflit et de transition. Toutefois,

la situation demeure extrêmement préoccupante pour quelque 1,2 million de personnes qui se trouvent dans des zones d'accès difficile. L'infrastructure ravagée par la guerre et la présence de mines entravent sérieusement les opérations humanitaires et le retour à la vie normale. Le Gouvernement n'a pas les capacités, les fonds et le matériel pour procéder au déminage nécessaire. Pendant le premier semestre de 2004, le Gouvernement angolais mettra sur pied, avec l'assistance technique de l'ONU, un plan national de lutte antimines, sur la base des priorités recensées pour l'exercice 2004-2005.

6. Le Gouvernement n'a guère progressé dans le relèvement des infrastructures sociales, notamment les principales routes reliant la capitale à l'intérieur, ce qui entrave le relèvement des zones rurales. Dans la plupart des provinces, les projets de réintégration et de développement communautaire n'ont pas encore été lancés et les fonctionnaires ne sont pas payés régulièrement. Les efforts faits pour stabiliser les communautés de rapatriés en améliorant la fourniture des services de base sont d'une lenteur décevante.

7. Les fonctions essentielles de coordination humanitaire sont transférées aux ministères gouvernementaux compétents et aux organismes des Nations Unies, en même temps qu'un programme de renforcement des capacités est en cours. La conséquence logique est une réduction progressive des activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui devient un service d'appui au coordonnateur résident.

8. L'ONU a décidé de recourir à deux outils pour faire face à la période de transition : un appel global pour l'aide à la transition en 2004 et un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2005-2008, qui est très souple. Toutefois, un fossé se creuse à mesure que les activités d'urgence sont en voie d'achèvement alors que le financement et les progrès dans l'exécution des projets de transition ne sont pas encore jugés suffisants pour répondre aux besoins. En avril 2004, 26 % environ des 263 millions de dollars demandés dans l'appel intérimaire étaient disponibles. En 2003, le dernier appel d'urgence pour l'Angola a permis d'obtenir 171 millions de dollars, soit 55 % du montant demandé.

Situation sociale

9. Les indicateurs sociaux en Angola restent très faibles. Le taux de mortalité des moins de 5 ans (250 pour 1 000 naissances vivantes) est le deuxième plus élevé dans le monde alors que le taux de fécondité, qui est de 7,2, est l'un des trois les plus élevés dans le monde. Le taux d'analphabétisme des adultes – 33 % – est comparable à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (38 %).

10. Dans le cadre de sa campagne pour améliorer l'enseignement, le Gouvernement a annoncé en 2003 le recrutement de 29 154 enseignants pour aider le retour à l'école d'environ 1 million d'enfants. Il s'agit d'une mesure en vue d'atteindre le deuxième objectif du Millénaire pour le développement. Elle ne pourra cependant être menée à bien que si elle est complétée par la rémunération régulière des enseignants, des cours de formation pédagogiques, la construction d'écoles, la supervision et la distribution de matériel scolaire.

11. Un autre obstacle au développement durable du pays est le VIH/sida. Actuellement, on en estime officiellement la prévalence à 5,5 % environ. Toutefois, étant donné l'absence de données statistiques et le nombre limité de centres de

surveillance, ce chiffre est probablement bien plus élevé. Le Gouvernement prévoit de lancer, en 2004, avec l'appui de l'ONU, la première enquête sur la prévalence du VIH/sida. Face à la menace croissante du VIH, le Gouvernement, avec l'appui de l'ONU, a formulé et adopté pour la première fois en 2004, une loi nationale et un plan stratégique de lutte contre le VIH/sida, qui visent à renforcer la coordination nationale entre le Gouvernement, la société civile et les partenaires internationaux. Il s'agit maintenant de traduire ce plan en mesures concrètes pour arrêter la propagation du virus.

Situation économique

12. La croissance économique en Angola ne s'est pas encore traduite par l'amélioration des conditions de vie de la population, en particulier dans les provinces. Or selon le document de stratégie de réduction de la pauvreté, 68 % de la population vit en deçà du seuil de pauvreté et 26 % est extrêmement pauvre. La croissance du produit intérieur brut (PIB) au cours des trois dernières années a été en moyenne égale à la croissance démographique (3 %).

13. Une ventilation du budget de 2004 par fonctions montre que les ministères souverains (défense, sécurité et services administratifs généraux) absorbent encore la majeure partie des ressources publiques (41,8 %). En outre, la dette absorbe quelque 27 % du budget. Ces chiffres n'indiquent pas clairement un retour aux priorités budgétaires après un conflit, puisque les dépenses en matière de santé (maintenues à 6 %) et d'enseignement (qui sont passées de 6 % en 2003 à 11 % en 2004) demeurent faibles même selon les normes de l'Afrique subsaharienne.

14. La communauté internationale estime que l'absence de données fiables obtenues en temps opportun sur les finances publiques révèle, de la part des autorités, une faiblesse fondamentale qui dénote un manque des moyens suffisants et une absence de transparence. On a récemment constaté des efforts pour inverser cette situation, puisque le Gouvernement a autorisé la publication d'un rapport d'audit sur le secteur pétrolier. De plus, pour la première fois, le Gouvernement et les institutions de Bretton Woods ont mis en concordance des chiffres concernant les finances publiques.

15. La stabilisation des prix du pétrole à 22,60 dollars le baril environ ces trois dernières années, complétée par une réactivation progressive des secteurs non pétroliers, comme l'agriculture et l'industrie manufacturière, permet des projections optimistes pour la croissance du PIB. La production pétrolière, qui est actuellement de plus d'un million de barils par jour, augmentera de 17 % la part de ce secteur dans le PIB en 2004. On observera dans ce cas un accroissement substantiel des ressources dont dispose le Gouvernement, qui n'aura cependant d'effet réel sur le bien-être de la population que s'il se traduit par un financement adéquat des programmes sociaux, une redistribution des revenus et la création d'emplois.

16. En janvier 2004, le Gouvernement angolais a adopté son document de stratégie de réduction de la pauvreté, qui définit 10 domaines prioritaires où la reconstruction doit démarrer d'ici à 2006. Il est aussi en train d'élaborer un programme de développement à long terme, jusqu'à 2025. Les organismes des Nations Unies s'emploient à encourager les efforts du Gouvernement visant à assurer la transition vers un développement durable. Les négociations entre le Gouvernement et le Fonds monétaire international (FMI) ont repris. La Banque mondiale a une représentation

officielle dans le pays et travaille à mettre sur pied une stratégie d'aide pour l'Angola.

Conclusions

17. Le niveau de l'assistance internationale fournie à l'Angola depuis l'instauration de la paix demeure insuffisant. L'aide des donateurs doit augmenter et le Gouvernement, pour sa part, devrait accroître la responsabilité et la transparence afin d'examiner l'usage qui est fait des ressources. Cette approche à deux volets permettrait de consolider la paix qui règne pour l'instant et de mettre le pays sur la voie d'un développement durable à long terme. Il est donc recommandé que : a) la capacité du Gouvernement soit renforcée pour le mettre en mesure de prendre l'initiative dans toutes les interventions axées sur le développement; b) les États Membres soient généreux dans leur assistance à l'Angola, car, sans les ressources nécessaires, il sera difficile d'instaurer une paix permanente; et c) l'ONU continue à créer des alliances entre la société civile, le Gouvernement, le secteur privé et la communauté des donateurs de manière à coordonner et harmoniser judicieusement toutes les actions de développement.

Comores

18. Par sa résolution 58/120, adoptée le 17 décembre 2003, l'Assemblée générale prie les États Membres, les organisations internationales et les autres organismes compétents des Nations Unies, dans l'éventualité d'un accord entre les Comores et les autorités des îles autonomes et dans l'attente de la finalisation de l'Accord de Fomboni au début de l'année 2004, de mobiliser leur aide financière et leur assistance technique afin de venir en aide aux secteurs les plus démunis de la population pendant et après la période de transition, de favoriser la reconstruction et le développement durable et de permettre au pays de renouer avec les institutions financières internationales.

Évolutions économique et politique récentes

19. Les Comores connaissent depuis le milieu des années 80 une grave crise économique et financière marquée par une très faible croissance du PIB, une chute des investissements, l'accumulation d'importants arriérés de paiements intérieurs et extérieurs et l'apparition d'importants déséquilibres macroéconomiques. Ces difficultés économiques engendrent une croissance négative du revenu réel par habitant entraînant une paupérisation accélérée de la population. On estime aujourd'hui à environ 60 % la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. Ce niveau élevé de la pauvreté monétaire va de pair avec de faibles performances en matière de développement humain.

20. En 1997, cette crise économique s'est aggravée d'une crise politique et institutionnelle avec la sécession de l'île d'Anjouan et, deux ans plus tard, d'une crise politique et institutionnelle avec le coup d'état militaire de 1999 qui a aboli les institutions de la République fédérale islamique. Il faudra attendre le mois de décembre 2001 pour que les Comores se dotent d'une nouvelle constitution, comme convenu suite à l'Accord de Fomboni de février 2001. Il faut cependant préciser que la nouvelle constitution s'est contentée de préciser le domaine exclusif du pouvoir central et a renvoyé à la future assemblée de l'Union le soin de voter des lois

organiques définissant le champ des prérogatives et des compétences exclusives des îles et celles partagées entre l'Union et les îles.

21. Cette constitution inachevée a déclenché, dès l'élection des présidents des îles et de l'Union, des conflits aigus de compétence, notamment autour des problèmes liés aux finances publiques et à la sécurité, replongeant le pays dans une grave crise politique qui a paralysé la poursuite de la mise en place des institutions constitutionnelles. C'est dans ce cadre de paralysie du processus que l'Assemblée générale a adopté la résolution 58/120.

Initiatives de la communauté internationale

22. Suite à cette résolution, la communauté internationale a accentué ses efforts de médiation et a réussi à ramener les parties comoriennes autour de la table de négociations. Il s'en est suivi l'Accord de Moroni du 20 décembre 2003, signé par le Président de l'Union des Comores et ceux des îles autonomes, aux termes duquel les parties comoriennes réaffirment leur engagement à l'Accord de Fomboni et leur détermination à parachever la mise en place des institutions constitutionnelles. Cet accord fixe les dispositions transitoires devant régir l'ensemble comorien jusqu'à la mise en place de l'Assemblée nationale et prévoit explicitement l'implication de la communauté internationale dans la gestion de la période transitoire au travers d'un mécanisme souple de médiation et de contrôle basé sur la mise en place d'un Comité de suivi de l'accord et d'un Comité d'harmonisation, les deux comités rassemblant des représentants des parties comoriennes et de la communauté internationale.

23. Après la signature de cet Accord de Moroni, la communauté internationale, en droite ligne avec le paragraphe 8 de la résolution 58/120 de l'Assemblée générale, s'est réunie à Paris le 21 janvier 2004 et a décidé la mise en place d'un fonds fiduciaire pour appuyer la transition aux Comores. La mobilisation des ressources ainsi que leur gestion dans le cadre de ce fonds fiduciaire dont l'enveloppe est estimée à un peu plus de cinq millions de dollars sont confiées au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

24. Grâce à cette mobilisation de la communauté internationale, le pays a pu se doter en 2004 d'un budget consolidé aux fins de renouer le dialogue avec le FMI dans la perspective de négocier un programme formel avec cette institution monétaire. Par ailleurs, les élections des assemblées des îles et de l'Union ont pu se tenir dans des conditions convenables aux dates prévues en mars et avril 2004.

25. L'instabilité institutionnelle et les turbulences politiques qui ont marqué les Comores ont empêché ses dirigeants de définir et de mettre en œuvre une politique de développement cohérente. Elles ont également entraîné un attentisme des bailleurs de fonds et autres partenaires au développement qui se sont, pour la plupart, enfermés dans l'expectative avec comme conséquence une baisse tendancielle de l'aide au développement accordée au pays. Dans ces conditions, l'assistance coordonnée du système des Nations Unies s'avère cruciale pour le redressement et le développement du pays, au même titre que les efforts que déploient les agences du système, individuellement ou collectivement, pour mobiliser des ressources en faveur des Comores.

26. Suite à l'adoption de la résolution 58/120, l'assistance des agences du système des Nations Unies aux Comores a été renforcée par des initiatives pertinentes afin d'adapter les cadres de mise en œuvre des interventions à la nouvelle donnée

institutionnelle pour une meilleure efficacité de l'action ou pour créer des conditions propices à l'intervention d'autres partenaires au développement du pays.

27. Ainsi le système des Nations Unies a appuyé l'initiation du processus national d'élaboration d'un document de stratégie de lutte contre la pauvreté, processus dans lequel d'autres partenaires du pays, notamment la Banque mondiale, se sont impliqués. Ce document dégage un consensus autour de la croissance tout en plaçant la lutte contre la pauvreté au centre des préoccupations du développement. Il devrait permettre au pays d'accéder à certains mécanismes de financement de l'économie et de préparer dans des meilleures conditions une prochaine table ronde des bailleurs de fonds pour financer le développement du pays. Par ailleurs, l'existence de ce cadre de référence élargit les possibilités de collaboration des agences des Nations Unies sur le plan opérationnel en appui aux objectifs nationaux prioritaires de développement.

Conclusions

28. La longue crise multiforme que connaissent les Comores en fait un pays économiquement sinistré, socialement vulnérable et institutionnellement fragile. Le rapport national 2003 de ce pays sur les objectifs du Millénaire pour le développement indique clairement que les Comores convergent peu vers les objectifs convenus, voire s'en éloignent.

29. La mobilisation de la communauté internationale a permis au pays de reprendre le chemin de la réconciliation nationale. L'élection des assemblées des îles et de l'Union de Comores constitue un acquis important sur la voie du redressement du pays. Toutefois, un certain nombre de défis demeurent.

30. Un des principaux défis est sans doute la viabilisation du nouveau cadre institutionnel. Un autre défi est la reprise effective de la coopération du pays avec les institutions de Bretton Woods afin que le pays puisse accéder à certains mécanismes pertinents de financement du développement. Ainsi, le pays est éligible à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) et dispose d'un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté mais, faute d'un programme formel avec le FMI, il risque de ne pouvoir bénéficier de l'allègement du service de sa dette. De même, la perspective de tenir une table ronde fructueuse des bailleurs de fonds du pays est liée à une reprise de relations normales avec le FMI.

31. Aujourd'hui, les Comores ont toujours grandement besoin d'un appui multiforme de la communauté internationale afin de poursuivre le processus de réconciliation nationale et la reconstruction du pays. Le processus actuel de réconciliation nationale – qui a connu une avancée significative avec la tenue des élections de mars et avril 2004 – demeure un défi pour ce qui est de la poursuite du dialogue entre les parties comoriennes aux fins de parachever rapidement l'édifice institutionnel et s'attaquer résolument aux problèmes urgents de développement. C'est dans ce sens qu'un appel aux pays et organismes donateurs ainsi qu'aux institutions spécialisées et autres organisations des Nations Unies pour qu'ils poursuivent et accentuent leur aide au redressement du pays pourrait s'avérer bénéfique.

Éthiopie

32. Par sa résolution 58/24 du 5 décembre 2003, l'Assemblée générale a, notamment, engagé la communauté internationale à réagir en temps opportun à l'appel conjoint à l'aide d'urgence en faveur de l'Éthiopie lancé pour 2004 par l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement éthiopien, couvrant les besoins alimentaires et non alimentaires, et à répondre aux besoins urgents d'interventions dans le cadre du programme de 2004, qui cherchait à remédier aux causes profondes de l'insécurité alimentaire, et résoudre les questions de relèvement, de protection des ressources et de développement durable des zones touchées.

Besoins humanitaires et action menée pour y répondre

33. En 2002, l'Éthiopie a subi une grave sécheresse, qui a provoqué, à la fin de 2002 et en 2003, une insécurité alimentaire aiguë généralisée touchant essentiellement six régions du pays (les régions des Afars, du Tigré, des Amhara, la région des Nations, Nationalités et Peuples du Sud, et les régions des Oromo et des Somalis). En mai 2003, la crise touchait directement 13,2 millions de personnes, aucune sécheresse n'avait fait autant de victimes en Éthiopie. Le VIH/sida n'a fait qu'ajouter à la complexité de la crise.

34. La crise de 2003 a nécessité la mobilisation de moyens humanitaires énormes de la part du Gouvernement et de la communauté internationale. C'était bel et bien la plus grande opération de secours jamais entreprise en Afrique. La communauté internationale s'est engagée solennellement à verser plus de 1,8 million de tonnes de nourriture, dont 1,5 million de tonnes ont été expédiées par voie maritime à Djibouti en 2003, puis acheminées à l'intérieur des terres vers des centres de répartition situés en Éthiopie. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a joué un rôle important dans le contrôle et l'appui de cette opération logistique et dans le suivi des livraisons et des contributions. Les volumes traités étaient extraordinairement élevés et dépassaient largement les capacités logistiques dont on pensait disposer. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui a collecté des données sur les contributions d'urgence non alimentaires, a indiqué que les contributions des donateurs s'élevaient à environ 117 millions de dollars en faveur des domaines suivants : santé et nutrition, contrôle et traitement du paludisme, activités d'immunisation, agriculture (semences et santé du bétail), eau et assainissement, ainsi que pour les activités de coordination, de contrôle et de renforcement des capacités, notamment la formation aux méthodes d'alimentation thérapeutique et au ciblage de l'aide alimentaire. Au total, environ 90 % des besoins humanitaires ont été couverts par les donateurs, notamment le secteur privé. Un tel résultat est le fruit de l'action concertée du Gouvernement, des donateurs, des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des autres partenaires de l'action humanitaire dans les domaines de la sensibilisation de l'opinion, de la transparence, de la coopération et de la coordination. En ce qui concerne la mobilisation des ressources destinées aux opérations de secours, l'appel conjoint lancé par le Gouvernement et par l'ONU est une des clefs du succès des opérations d'aide d'urgence.

35. Les distributions d'aide alimentaire assurées par plus de 1 200 centres gérés par la Commission pour la prévention des catastrophes et la planification préalable et par des organisations non gouvernementales ont évité des migrations massives.

Plus de 13 millions de personnes ont bénéficié de l'aide, même si les premières rations alimentaires étaient réduites. De plus, le PAM et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont fourni leur aide à 128 000 réfugiés à l'ouest et à l'est du pays, tandis que le PAM et la Commission pour la prévention des catastrophes et la planification préalable secouraient environ 150 000 personnes déplacées à l'est et au nord.

36. Les interventions sanitaires visant à réduire les taux de mortalité imputables aux maladies transmissibles parmi les personnes affaiblies par la malnutrition se sont rapidement intensifiées. Le Ministère de la santé a lancé, avec l'aide de l'UNICEF, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et des organisations non gouvernementales, une vaste campagne de vaccination contre la rougeole et de distribution de vitamine A, dont ont bénéficié 21 millions d'enfants en 2003 et 10 millions supplémentaires à la mi-2004. Le Ministère des ressources en eau et ses partenaires ont aidé 1,8 million de personnes à accéder plus facilement aux installations d'eau potable. Le Ministère de l'agriculture et du développement rural, appuyé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et des partenaires non gouvernementaux, a distribué des semences à 300 000 des foyers les plus démunis. Les organisations non gouvernementales et le Ministère de la santé ont, avec l'aide de l'UNICEF, géré plus de 40 centres d'alimentation thérapeutique, qui ont fourni une alimentation d'urgence à plus de 20 000 enfants souffrant de malnutrition aiguë, sauvant ainsi plus de 95 % des enfants admis pour traitement.

37. Les pluies ayant été nettement plus abondantes en 2003 qu'en 2002, les récoltes ont produit des excédents. Néanmoins, de nombreuses poches d'insécurité alimentaire chronique et aiguë demeuraient et un nouvel appel à l'aide humanitaire a dû être lancé en 2004. On a également décidé que, tant qu'aucun programme assurant un filet de sécurité alimentaire à long terme ne serait en place, l'insécurité alimentaire chronique aiguë et les besoins critiques en matière d'aide humanitaire devaient être couverts par l'appel humanitaire de 2004.

38. Ainsi, en décembre 2003, le Gouvernement éthiopien, l'Organisation des Nations Unies et les partenaires de l'action humanitaire ont lancé un appel à contributions prévoyant 85 millions de dollars pour l'assistance non alimentaire et 871 000 tonnes de nourriture pour répondre aux besoins humanitaires en 2004. On estime que 7,2 millions de personnes, soit environ 10,5 % de la population totale, ont besoin d'assistance. Grâce au report des aliments et des autres produits prévus pour 2003 et à la réaction rapide de plusieurs donateurs, les opérations d'assistance se sont poursuivies sans véritables heurts. À la fin de juin 2004, les besoins alimentaires nets de l'Éthiopie étaient financés à 79,1 % et des discussions étaient en cours pour obtenir des promesses de contributions supplémentaires, tandis que les produits non alimentaires n'étaient financés qu'à 38 %. Ce déséquilibre témoignait du fait que, d'une manière générale, l'appel privilégiait l'aide alimentaire.

39. D'après les résultats préliminaires des évaluations des zones de culture et de pâturage effectuées en juillet 2004, de nombreux besoins humanitaires supplémentaires pourraient exister dans certaines régions du pays, où les pluies ont été bien moins abondantes que d'habitude pendant la courte période de pluie allant de mars à mai. Cette situation a eu des répercussions sur les zones de culture et dans les zones de pâturage de plaine, situées à l'est et au sud du pays.

40. Les conditions de sécurité et les risques de conflit dans certaines régions du pays sont de plus en plus préoccupants en 2004, en particulier dans la région de Gambéla, à la frontière du Soudan, et dans la région des Somalis, à la frontière de la Somalie. Dans ces régions, l'insécurité a entravé l'accès des organismes des Nations Unies, ce qui a eu des répercussions sur le contrôle des opérations menées dans le camp de réfugiés de la région de Gambéla et sur le contrôle par l'ONU des distributions de nourriture et d'autres formes d'aide dans la région des Somalis. Les organismes des Nations Unies continuent de surveiller le processus de démarcation de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée, et demeurent prêts à participer à l'assistance humanitaire et aux opérations de secours en faveur des populations de la région susceptibles d'être touchées par la démarcation.

Mise en œuvre de solutions à long terme

41. Parmi la population rurale éthiopienne, de plus en plus démunie, des millions de personnes sont incapables de retirer de leurs parcelles arables et des terrains de pâture communaux dégradés une production suffisante pour répondre à leurs besoins élémentaires. Au plus fort de la crise de 2003 et de l'opération de secours, le Gouvernement et les partenaires du développement et de l'action humanitaire ont créé la Nouvelle coalition pour les moyens d'existence et la sécurité alimentaire en Éthiopie afin de résoudre le problème de l'insécurité alimentaire, dans le cadre du programme de réduction de la pauvreté en vue du développement durable de l'Éthiopie. La Coalition a pour objectif de régler les problèmes auxquels se heurtent les 5 millions de personnes qui souffrent de malnutrition chronique et les 10 millions de personnes supplémentaires confrontées à l'insécurité alimentaire aiguë dans les districts les plus vulnérables du pays.

42. La Coalition a élaboré un programme-cadre ambitieux prévoyant une mobilisation sociale en faveur de l'autosuffisance, de la réinstallation volontaire d'environ 400 000 familles touchées par l'insécurité alimentaire vers des régions du pays plus productives, des techniques améliorées de production alimentaire, de la récupération et de conservation de l'eau, de la certification des titres fonciers, du reboisement, de l'amélioration de l'accès aux services de santé, de l'autonomisation des collectivités au niveau des districts et d'un programme visant à assurer un filet de sécurité productif pour les 5 millions de personnes touchées par l'insécurité alimentaire chronique, et liant l'assistance alimentaire ou financière à des tâches d'intérêt public pour la communauté en vue d'améliorer la sécurité alimentaire à long terme.

43. Les activités relatives à la réinstallation volontaire et à la récupération de l'eau, essentiellement financées par prélèvement sur les ressources publiques, ont commencé en 2003. Le programme de réinstallation a été exécuté sans heurts dans certaines régions, mais des problèmes importants sont survenus au début de 2004 dans la région des Oromo en raison du nombre considérable de familles réinstallées (environ 250 000 personnes en 2003/04) et de l'insuffisance des ressources allouées à la fourniture de l'assistance initialement prévue. Le Gouvernement, plusieurs donateurs et des organismes des Nations Unies (PAM, UNICEF et FAO) ont fourni des ressources supplémentaires pour pallier le manque de compléments alimentaires pour les enfants, la pénurie de fournitures médicales et de services de santé, d'aliments thérapeutiques et de semences. À la mi-2004, des progrès notables avaient été marqués dans les sites importants. Parallèlement, le programme visant à

assurer un filet de sécurité alimentaire est en voie de finalisation, et le Gouvernement prévoit d'en lancer l'exécution en 2005.

Conclusions

44. Le succès considérable de l'opération de secours de 2003, qui a permis d'éviter un nombre de décès et des dommages aussi nombreux que lors de la famine de 1984/85, a été reconnu. On considère qu'il est dû aux facteurs suivants : a) les contributions exceptionnellement élevées des donateurs, qui ont fourni sans délai des fonds et de la nourriture pour les opérations de secours, et les mesures prises par les organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge et d'autres partenaires; b) l'efficacité des systèmes d'alerte rapide sur les effets des pluies et de la chute de production; c) la coordination efficace aux niveaux fédéral, régional et local (weredas); d) l'action précoce du Gouvernement qui a donné 45 000 tonnes de blé; e) le renforcement des capacités logistiques, élément essentiel du succès des opérations.

45. Le fait qu'un si grand nombre de personnes ait eu besoin de l'assistance humanitaire pour survivre est un avertissement quant aux risques futurs et à la vulnérabilité accrue de l'Éthiopie. La sécheresse est devenue un danger chronique dans ce pays, du fait notamment de l'érosion de la base de ressources naturelles provoquée par une croissance démographique élevée, la déforestation, la dessiccation des ressources en eau, la pénurie de parcelles agricoles familiales et les changements climatiques. La sécheresse chronique rend la population de plus en plus vulnérable, les ménages vendant leurs biens pour survivre. Le pays est pris dans un cercle vicieux dont il doit sortir immédiatement grâce aux activités de développement.

46. Alors que l'action menée dans le pays pour lutter à long terme contre l'insécurité alimentaire marque des progrès, des crises susceptibles de rendre des centaines de milliers, voire des millions de pauvres des zones rurales dépendants de manière critique de l'assistance humanitaire, continueront de se survenir. Le Gouvernement et la communauté internationale doivent donc continuer d'appuyer et de renforcer les capacités de gestion des crises et de fournir une assistance humanitaire, tout en veillant à encourager les solutions visant à régler à long terme l'insécurité alimentaire et économique.

Libéria

47. Par sa résolution 57/151 du 16 décembre 2002, l'Assemblée générale a, notamment, invité tous les États ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à fournir une assistance au Libéria, selon qu'il conviendrait, pour favoriser l'instauration de conditions propices à la promotion de la paix, à la sécurité régionale et au développement socioéconomique.

48. Après 14 ans de conflit au Libéria, les pressions nationales et internationales, de plus en plus fortes, ont contribué à la démission du Président Charles Taylor, qui a quitté le pays en août 2003. Le 18 août, l'Accord de paix global, facilité par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, a été signé à Accra; il prévoyait la création d'un gouvernement national de transition et la tenue d'élections en octobre 2005. La formation du Gouvernement national de transition

du Libéria, dirigé par le Président Charles Gyude Bryant, et la création de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), en application de la résolution 1509 (2003) du Conseil de sécurité en date du 19 septembre 2003, ont ouvert la voie au rétablissement d'une paix durable et à la stabilité du pays.

49. Les conditions de sécurité dans le pays se sont nettement améliorées depuis la signature, en août 2003, de l'Accord de paix d'Accra. Après le déploiement, le 30 juillet, de contingents supplémentaires fournis par l'Éthiopie, la MINUL comptait 14 083 hommes en août 2004, soit environ 95 % des effectifs militaires autorisés qui s'élevaient à 15 000 hommes. De plus, 791 membres de la police civile des Nations Unies ont été déployés entre 23 sites situés dans l'arrière-pays, auxquels doivent s'ajouter deux sites supplémentaires.

50. Un appel global interinstitutions de 137 millions de dollars a été lancé en novembre 2003, il a été suivi d'une mission interorganisations chargée d'évaluer les besoins en prévision de la Conférence internationale sur la reconstruction du Libéria, tenue en février 2004, qui a demandé 487,7 millions de dollars supplémentaires en faveur du relèvement et de la reconstruction du Libéria pour l'exercice biennal 2004-2005. Le versement de quelque 520 millions de dollars a été annoncé à la Conférence pour financer la reconstruction et répondre aux besoins humanitaires du pays.

Désarmement, démobilisation, réadaptation et réinsertion

51. De décembre 2003 à août 2004, la MINUL a désarmé environ 65 000 combattants et rassemblé environ 20 000 armes et plus de 5 millions de pièces de munition. Elle exécute, en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies et les donateurs, un programme de réadaptation et de réinsertion visant environ 53 000 ex-combattants, dont 15 000 à 20 000 anciens enfants soldats, selon les estimations. Le PNUD administre le fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement, de démobilisation, de réadaptation et de réinsertion, pour lesquelles les besoins financiers sont évalués à 66,6 millions de dollars. Le fonds d'affectation spéciale a jusqu'à présent reçu 13,5 millions de dollars sur les 18,3 millions annoncés, y compris la contribution de 2,5 millions de dollars du PNUD. Or, si on ne parvient pas à fournir une aide sociale et économique adaptée aux ex-combattants, la consolidation de la paix pourrait être en péril.

Gouvernance et respect de la légalité

52. La résolution 1509 (2003) du Conseil de sécurité prévoit que la MINUL aura pour mandat d'instaurer l'état de droit tout en respectant les droits de l'homme, de rétablir l'autorité nationale, de réformer la police et la justice, de faciliter l'action humanitaire et d'appuyer la transition vers la gouvernance démocratique. Le PNUD a signé avec la Commission de la réforme de la gouvernance un mémorandum d'accord indiquant comment les deux organismes devraient collaborer à l'exécution du mandat de la Commission.

53. La formation et le renforcement des capacités des juges et des procureurs, ainsi que le rétablissement d'un système correctionnel complet, conforme aux normes internationales, sont autant d'éléments essentiels de la stratégie adoptée par la MINUL pour rétablir le respect de la légalité au Libéria. En outre, le rétablissement des autorités de police civile dans le cadre de la restauration du pouvoir exécutif est un préalable indispensable à la création d'un environnement sûr

et propice à la paix et à la sécurité, à la protection des droits de l'homme et à la tenue d'élections libres et justes.

Assistance humanitaire, relèvement et réinsertion

54. D'après les estimations, au Libéria, environ 1,7 million de personnes ont encore besoin d'une assistance humanitaire. La coordination de l'assistance fournie à ces personnes (dont on estime que 300 000 vivent dans un des 21 camps de personnes déplacées) est assurée par la Section de la coordination humanitaire de la MINUL depuis la récente intégration du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au Libéria à la Section. Depuis décembre 2003, plus de 50 000 réfugiés libériens sont spontanément rentrés dans leur pays, beaucoup d'entre eux ayant abouti dans des camps de personnes déplacées ou dans des camps de rapatriés administrés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, situés aux environs de Monrovia.

55. L'UNICEF continue de collaborer avec le Ministère de l'éducation pour aider 750 000 enfants à reprendre le chemin de l'école dans le cadre de la campagne « back-to-school ». Depuis juin 2003, l'UNICEF et ses partenaires ont immunisé plus de 1 240 000 enfants âgés de 6 mois à 15 ans. Les organismes et les partenaires des Nations Unies ont fourni une assistance alimentaire à environ 380 000 personnes, dont 60 000 enfants. La chloration des puits à ciel ouvert, dont ont bénéficié 400 000 personnes, a contribué à la réduction du nombre de cas de choléra et à la prévention des décès. En outre, 600 000 enfants âgés de 6 mois à 15 ans ont bénéficié d'une campagne de vaccination contre la rougeole.

56. Selon les estimations, l'espérance de vie à la naissance est passée de 41 ans en 1960 à 54 ans entre 1985 et 1990, avant de tomber à 39 ans pendant la guerre. Les maladies transmissibles, notamment le paludisme, la diarrhée, les infections respiratoires aiguës et la rougeole, sont les principales causes de la morbidité et de la mortalité, en particulier chez les enfants de moins de cinq ans. L'OMS, l'UNICEF et les organisations non gouvernementales consacrées à la santé redoublent d'efforts pour enrayer et prévenir les épidémies, notamment de choléra, de fièvre jaune et des cas de fièvre de Lassa récemment signalés, très préoccupants, en particulier dans les camps de personnes déplacées surpeuplés.

57. L'exploitation sexuelle et la violence sexiste, largement répandues pendant le conflit, ont contribué à la propagation du VIH/sida, dont le taux de prévalence est estimé entre 10 et 12 %. Le PNUD, l'OMS et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) appuient des campagnes d'éducation et de communication, ainsi que des initiatives de sensibilisation de l'opinion au problème de la pandémie de VIH/sida, destinées notamment aux ex-combattants participant au programme de désarmement, démobilisation, réadaptation et réinsertion. En outre, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a alloué 24 millions de dollars à la prévention de ces trois maladies au Libéria, dont 7,6 millions pour la lutte contre le VIH/sida.

58. L'infrastructure d'approvisionnement en eau et d'assainissement du Libéria est délabrée. Le respect des règles d'hygiène et l'accès à l'eau salubre amélioreront sensiblement la santé de la population libérienne. Dans ce contexte, les centres de ressources locales, créés à l'initiative du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), appliquent une stratégie fondée sur la collectivité, qui encourage les activités nécessitant une main-d'oeuvre importante,

aux résultats rapidement appréciables. Cette initiative créera des emplois et fera participer les ex-combattants démobilisés, les personnes déplacées et les autres groupes vulnérables à la production de matériaux de construction.

59. Le conflit prolongé a eu de graves répercussions sur la production agricole du Libéria. On estime que la production alimentaire sera largement inférieure aux besoins en 2004. Actuellement, l'aide alimentaire est prévue, selon les estimations, pour 10 000 familles de rapatriés et 60 000 familles d'agriculteurs résidents. Le PAM et ses partenaires ont aidé à stabiliser la situation en matière de sécurité alimentaire à Monrovia et étendent actuellement la distribution aux districts accessibles à l'extérieur de la ville. L'approvisionnement en denrées alimentaires demeurant néanmoins précaire, le PAM prévoit de graves pénuries de toutes les denrées d'août à décembre 2004, à moins que de nouvelles donations financières ne permettent de faire les achats voulus.

Questions intersectorielles relatives à l'égalité des sexes, à la protection et à l'environnement

60. Le Conseil de sécurité a réaffirmé dans sa résolution 1325 (2000) du 31 octobre 2000 combien il importait d'intégrer dans les activités de consolidation de la paix après un conflit une démarche soucieuse de l'égalité des sexes et, dans sa résolution 1509 (2003), il a rappelé la nécessité de s'attaquer à la violence contre les femmes et les filles en tant qu'instrument de guerre au Libéria. À cet égard, les organismes des Nations Unies encouragent activement l'intégration des questions sexospécifiques à l'échelle nationale (Ministère de la condition féminine et du développement) et appuient les travaux des organisations locales et internationales de défense des femmes au Libéria.

61. Au moins la moitié des 250 000 Libériens qui, selon les estimations, sont morts depuis 1989 étaient des civils non combattants. Après la signature de l'Accord de paix global, les questions relatives à la protection demeurent au premier rang des préoccupations des personnes déplacées et de la population civile en général. Un comité directeur chargé de la protection a été créé pour appeler l'attention sur la question et pour traiter la crise qui sévit actuellement au Libéria en matière de protection et de respect des droits de l'homme comme un problème touchant l'ensemble des activités de reconstruction et de réadaptation.

62. La redynamisation de l'industrie forestière pourrait contribuer de manière importante à la reprise de l'économie du Libéria. Néanmoins, le détournement des ressources tirées de cette activité industrielle au profit d'un trafic d'armes mettant en péril la stabilité de la région, a contraint le Conseil de sécurité à imposer des sanctions au commerce du bois en provenance du Libéria. La MINUL et ses partenaires du PNUD, de la FAO, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de la Banque mondiale et de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) aident le Gouvernement national de transition à créer des conditions favorables à la levée des sanctions en établissant un cadre de bonne gouvernance et en favorisant le développement durable des ressources naturelles du pays.

Conclusions

63. Le Libéria fait peu à peu face aux séquelles de la guerre et des destructions. Néanmoins, il ne pourra se relever à long terme que si la paix règne dans l'ensemble

de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, notamment dans les pays voisins : Côte d'Ivoire, Guinée et Sierra Leone. Si on ne s'y attaque pas sans délai et avec détermination, les graves problèmes relatifs à la sécurité, à la situation humanitaire et au développement auxquels le pays se heurte pourraient mettre en péril non seulement les efforts déployés pour rétablir une paix durable, mais aussi la stabilité de la région. À cet égard, il est encourageant que le Conseil de sécurité ait réaffirmé sa volonté d'aborder sous l'angle régional les processus de paix en cours en Afrique de l'Ouest. Le rétablissement d'une paix durable au Libéria exige également d'accorder une attention particulière aux autres grandes questions intersectorielles, notamment le manque de débouchés économiques et la disparition des moyens de subsistance du fait des déplacements de population. Des emplois doivent être créés pour les nombreux chômeurs, souvent de jeunes hommes illettrés, qui sont des proies faciles pour les groupes armés à la recherche de recrues.

Malawi

64. Par sa résolution 58/26 du 5 décembre 2003, l'Assemblée générale a souligné qu'il faut renforcer davantage la coopération internationale pour appuyer à tous leurs stades les efforts du Malawi face aux catastrophes naturelles par une aide humanitaire d'urgence, couvrant les secours, l'atténuation des effets des catastrophes et le développement, notamment par la fourniture de ressources suffisantes, et encouragé le recours aux mécanismes multilatéraux.

Aperçu général

65. Le Malawi figure au 165^e rang des 177 pays et territoires classés en fonction de l'indicateur de développement humain du PNUD pour 2004. Soixante-cinq pour cent de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté; 33 % des habitants souffrent de malnutrition et les taux de mortalité infantile y sont parmi les plus élevés du monde. Trente-quatre pour cent des ménages sont dirigés par des femmes.

66. L'insécurité alimentaire est endémique. La grave crise provoquée dans le pays ces deux dernières années par les inondations et la sécheresse a été exacerbée par la prévalence croissante du sida. Qui plus est, les efforts nationaux visant à enrayer la propagation du virus se heurtent aux secteurs prestataires de services sociaux de plus en plus démunis. Le sida au Malawi se caractérise par un taux de prévalence toujours élevé surtout chez les femmes et les jeunes. Les taux de prévalence chez les adultes âgés de 15 à 49 ans sont de l'ordre de 14,4 %. Les infections liées au sida représentent environ 70 % des cas de décès enregistrés chez les malades hospitalisés. On estime que 46 % de tous les nouveaux cas d'infection détectés chez les adultes touchent des jeunes âgés de 15 à 24 ans et que le taux d'infection chez les jeunes filles est quatre à six fois plus élevé que chez les garçons. L'espérance de vie à la naissance a baissé de 48 ans en 1990 à 40 en 2000. Selon la Commission nationale du sida, les orphelins âgés de moins de 15 ans seraient à l'heure actuelle au nombre de 400 000 environ et les ménages dirigés par des enfants sont toujours plus nombreux. En somme, les besoins humanitaires du Malawi, comme de plusieurs pays d'Afrique australe, sont fonction des effets conjugués du sida, de l'insécurité alimentaire et d'une faible capacité d'intervention de l'État.

67. Le cadre macroéconomique s'est détérioré depuis la mi-2002 et s'est caractérisé par une forte inflation (9,5 % en octobre 2003) et des taux d'intérêt et de

change réels élevés et fluctuants, ce qui s'est répercuté à la fois sur le modeste pouvoir d'achat de la plupart des Malawiens, surtout des ruraux. Toutefois, en octobre 2003, convaincu par les réformes économiques que le Gouvernement s'est engagé à appliquer, le FMI a repris son aide au Malawi. Le nouveau gouvernement, sous la direction du Président Bingu Mutharika, élu en mai 2004, a montré qu'il entendait bien lancer son programme de réforme économique en baissant les taux d'intérêt et en améliorant le climat de l'investissement étranger.

68. Au cours des 12 derniers mois, le Malawi a pu sortir d'une grave crise humanitaire grâce à l'aide alimentaire massive qu'il a reçue de la communauté internationale, des bien meilleures récoltes en 2003, et à l'efficacité des politiques suivies qui ont aidé à stabiliser les prix des denrées. En dépit de ces succès, la vie et les conditions d'existence de la majorité demeurent très précaires. Le Gouvernement continue à mettre l'accent sur une aide alimentaire ciblée et sur d'autres mesures humanitaires destinées à protéger les plus vulnérables et à subvenir à leurs besoins essentiels.

Action de l'État

69. L'État s'est également attaqué aux causes de l'insécurité alimentaire dans le pays, notamment en réexaminant le régime foncier et l'utilisation des terres domaniales dans le cadre de la réforme de la politique d'exploitation des ressources foncières. Il a adopté une politique de meilleure gestion de l'eau pour en assurer une utilisation plus rationnelle ainsi qu'un plan d'action contre les catastrophes. Il a commencé à intégrer la gestion des catastrophes dans la planification sectorielle et à décentraliser la gestion des catastrophes vers les assemblées locales, conformément à la loi sur les collectivités locales.

70. L'action humanitaire de l'État est dirigée par le Service de lutte contre la pauvreté et de gestion des catastrophes (Department of Poverty and Disaster Management Affairs) avec lequel tous les partenaires, dont le système des Nations Unies, ont collaboré étroitement pour l'organisation des secours. L'état d'urgence a été décrété en février 2002, et le Gouvernement a demandé qu'un programme national de redressement de la crise alimentaire soit élaboré pour assurer la sécurité alimentaire à court et à moyen termes. Le Gouvernement a créé un groupe de travail mixte sur la sécurité alimentaire composé de ses représentants et de représentants d'entreprises semi-publiques, de donateurs, de la société civile et du secteur privé. Ces initiatives ont beaucoup permis au Gouvernement et à ses partenaires de renforcer leur coordination et leur coopération et contribué à utiliser les ressources humaines, financières et matérielles de manière rationnelle.

Intervention de l'ONU

71. Devant la précarité persistante de la situation alimentaire et la constatation du surcroît de vulnérabilité causée par le sida, l'ONU a lancé en juillet 2003 un deuxième appel global en faveur de l'Afrique australe, qui tenait compte des besoins du Malawi et allait jusqu'en juin 2004. Bien que de meilleures récoltes aient permis au pays de disposer de beaucoup plus de vivres, la part de l'aide alimentaire reste tout de même importante dans l'appel lancé aux donateurs pour qu'ils versent des contributions destinées à couvrir les besoins d'environ 600 000 personnes. Par ailleurs, les organismes des Nations Unies ont cherché à mobiliser des fonds pour procurer des intrants agricoles à la plupart des familles de cultivateurs vulnérables,

ainsi que de l'alimentation d'urgence, des services d'adduction d'eau, d'assainissement et de santé, ainsi que des moyens d'intervention en cas d'urgence, de prévision des catastrophes et d'atténuation de leurs effets.

72. La réaction de la communauté internationale a été dans l'ensemble positive, surtout dans le domaine des besoins alimentaires et nutritionnels. Par contre, les contributions qui auraient permis d'aider à fournir des services sociaux qui faisaient cruellement défaut en matière de santé, d'éducation et de protection de l'enfant n'ont atteint que 20 % du montant demandé.

73. L'aide alimentaire a été acheminée vers les couches les plus vulnérables de la population, notamment les familles et les personnes victimes du sida. Elle a également incité les filles et les orphelins des zones d'insécurité alimentaire à fréquenter l'école primaire. Une alimentation d'appoint a été fournie à des enfants de moins de 5 ans qui souffraient de malnutrition modérée ou aiguë, à ceux qui s'occupaient d'enfants très mal nourris ainsi qu'à des femmes enceintes ou qui allaitaient et qui souffraient également de malnutrition.

74. Le Gouvernement s'est attaché à renforcer les capacités de gestion des catastrophes et des situations d'urgence par souci d'efficacité. Le PNUD épaulé par la Banque mondiale a aidé le Gouvernement à se préparer à faire face aux catastrophes et aux secours d'urgence en cofinçant le Plan national de gestion des catastrophes du Malawi. Des moyens ont été mis en œuvre avec le concours de l'OMS et de l'UNICEF pour financer des études sur la nutrition au Malawi et assurer la surveillance sanitaire, ce qui a permis de cibler les programmes d'apport nutritionnel et d'atténuer largement les effets des épidémies saisonnières de choléra.

Conclusions

75. Le système des Nations Unies continuera, à la fin de la période de l'appel global en faveur de la région, à travailler avec le Gouvernement pour enrayer la triple menace qui pèse sur le pays en alliant les interventions humanitaires et les programmes de développement. Des initiatives nationales et régionales sont lancées pour aider les pays à mieux faire face non seulement aux catastrophes naturelles mais également aux nombreux problèmes de développement.

76. Le système des Nations Unies aidera le Gouvernement à gérer les catastrophes notamment en élaborant un plan national contre les catastrophes accompagné de directives, en établissant des plans prévisionnels pour l'ensemble des districts vulnérables, en créant un programme de redressement d'urgence tenant compte notamment du sida et d'autres infections opportunistes et en faisant appel à des partenaires de financement bilatéral et autres pour résoudre de façon cohérente le problème de la vulnérabilité.

République démocratique du Congo

77. Par sa résolution 58/123, adoptée le 17 décembre 2003, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de suivre de près la situation humanitaire et économique en République démocratique du Congo en vue de promouvoir la participation et le soutien en faveur d'un programme d'aide financière et matérielle au pays pour lui permettre de faire face à ses besoins pressants en matière de relèvement économique et de reconstruction.

78. Contrairement aux années précédentes, ce rapport se focalise sur les aspects relatifs à la relance économique, la reconstruction et la lutte contre le VIH/sida. Des rapports du Secrétaire général ayant trait aux problèmes politiques, militaires, sécuritaires et humanitaires sont soumis régulièrement au Conseil de sécurité (pour les plus récents, voir S/2003/1098 et S/2004/251).

Situation humanitaire

79. La situation humanitaire s'est améliorée durant la fin de l'année 2003 et le début de 2004. Les organisations humanitaires sont parvenues à établir des activités dans les régions rurales de l'est du pays grâce à l'amélioration de la situation sécuritaire. Les personnes déplacées ont commencé à retourner dans leurs foyers dans les provinces du Nord et Sud-Kivu et du Maniema. Cependant, les conflits qui éclatèrent en juin 2004 à Bukavu forcèrent de nombreuses organisations à suspendre temporairement leurs activités, par la même privant d'assistance plus de 80 % de la région Est. Si les activités reprirent par la suite, l'instabilité et le manque de progrès dans le processus de transition pourraient engendrer une réduction des activités humanitaires.

80. Le niveau de financement global des activités humanitaires est insuffisant. En effet, pour l'année 2003, les contributions à l'appel consolidé s'élevaient à 108 millions de dollars pour un budget de 229 millions de dollars. Pour l'année 2004, à la mi-année, les contributions s'élevaient à 56 millions de dollars pour un budget de 160 millions de dollars.

Environnement socioéconomique

81. La croissance positive observée à partir de 2001 s'est poursuivie en 2003. Les estimations de la Banque centrale du Congo donnent un taux de croissance du PIB de 3,4 % en 2003 contre 3,1 % en 2002. Cette croissance provient principalement des branches de l'industrie extractive, des transports et de la communication.

82. L'Assemblée nationale a voté, le 30 mars 2004, le projet du budget de l'État pour l'année 2004, arrêté en recettes et en dépenses à 482 485 000 000 de francs congolais soit 1 168 244 552 de dollars. L'exécution de ce budget sera tributaire des ressources extérieures mobilisées, puisqu'elles doivent y contribuer pour 52,9 %. La balance commerciale s'est soldée, à la fin septembre 2003, par un déficit de 249 millions de dollars, contre un excédent de 319,9 millions à la fin décembre 2002, du fait d'une hausse de 16,6 % des exportations, alors que les importations ont crû de 79,3 %.

83. Des opérations d'apurement d'arriérés et d'annulation de la dette ont permis de ramener le stock de la dette à 11 511,2 millions de dollars au 31 mars 2003. Les arriérés sur le service de la dette, après la restructuration de la dette congolaise au Club de Paris, se sont fixés au 31 mars 2003 à 1 862 270 000 de dollars. Ces arriérés concernent la dette aux créanciers avec lesquels les négociations bilatérales ne sont pas encore clôturées.

84. La situation sociale en République démocratique du Congo ne s'est guère améliorée pendant la période sous revue, même si des données plus récentes que celles de 2001 ne sont pas disponibles. Il convient de rappeler que : 73 % de la population se trouve dans une situation d'insécurité alimentaire, la mortalité infantile et infanto-juvénile sont respectivement de 126 ‰ et 213 ‰, la mortalité

maternelle est de 1 289 décès pour 100 000 naissances vivantes, le pourcentage des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition chronique est de 38 %, le taux net de scolarisation dans le primaire est de 51,7 %. La situation sanitaire déjà préoccupante est aggravée par les effets de la pandémie du VIH/sida qui ne cesse de se propager. La situation sociale a aussi été marquée par la grève des fonctionnaires dont les salaires sont en dessous du minimum vital. La modicité des salaires est une des contraintes majeures à la capacité de l'administration à rendre les services sociaux de base. En l'absence d'un système de protection sociale fonctionnel, une grande partie de la population est vulnérable, notamment les retraités, les veuves et les orphelins, les personnes du troisième âge, les handicapés et les enfants en situation de travail.

Défis économiques et en matière de bonne gouvernance et de renforcement des capacités

85. La République démocratique du Congo a continué à faire face au défi que représente la remise à niveau de ses infrastructures socioéconomiques de base, complètement sinistrées et nettement insuffisantes en quantité et en qualité pour satisfaire les besoins des populations et des entreprises. Le Gouvernement compte relever ce défi par la mise en œuvre du Programme multisectoriel d'urgence de reconstruction et de réhabilitation élargi, ambitieux programme d'investissements socioéconomiques à la mesure des dimensions du pays. Les financements requis pour la mise en œuvre de ce programme d'un montant approximatif de 7 milliards de dollars sont hors de portée des capacités nationales et exigent un appui conséquent des partenaires.

86. En matière de gouvernance et de renforcement des capacités, la République démocratique du Congo continue à subir le poids de ses faiblesses institutionnelles et humaines, notamment dans l'administration publique et le système judiciaire, dont l'inefficacité nuit à la productivité nationale. Le pays doit réformer la fonction publique pour la rendre plus apte à rendre les services attendus par les populations et les entreprises. Il en est de même de l'appareil judiciaire, dont le bon fonctionnement est une condition nécessaire au respect des droits de l'homme et à la sécurisation des affaires.

Appui du système des Nations Unies à la République démocratique du Congo

87. Le système des Nations Unies a contribué au cours de la période sous revue à la relance économique et à la reconstruction du pays par des actions de réhabilitation d'infrastructures sociocommunitaires, de promotion des activités génératrices de revenus dans le monde rural, de développement des microcrédits, et de mise à disposition d'équipements qui ont permis la reprise du commerce entre les provinces jadis coupées les unes des autres. Il est également partie prenante dans l'élaboration en cours du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, avec un appui spécifique pour la prise en compte de la dimension emplois, aussi bien dans les programmes de reconstruction que dans le document de stratégie. Il convient de relever l'appui constant des institutions de Bretton Woods à l'amélioration du cadre macroéconomique, à la gestion des finances publiques et à la promotion du secteur privé, éléments indispensables pour une croissance forte et durable.

88. L'appui multiforme du système des Nations Unies au programme national de lutte contre le VIH/sida a été poursuivi et intensifié. La redynamisation du Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida s'est traduite par la multiplication d'initiatives conjointes visant le renforcement de la coordination et du leadership au plus haut niveau et une mobilisation accrue des ressources. C'est ainsi aussi que le Gouvernement a pu mobiliser auprès du Fonds mondial de lutte contre la tuberculose, le paludisme et le sida des ressources à hauteur de 112 millions de dollars, auxquelles il convient d'ajouter un don de la Banque mondiale d'un montant équivalent dans le cadre du programme multipays VIH/sida pour l'Afrique.

89. Enfin, parallèlement aux actions de plaidoyer, de renforcement institutionnel et de promotion du partenariat, les agences du système des Nations Unies ont poursuivi et développé des initiatives catalytiques dans les domaines ci-après : promotion d'une sexualité responsable chez les jeunes, prise en charge des orphelins selon une approche non institutionnelle, surveillance de l'épidémie, prévention de la transmission de la mère à l'enfant, prévention en milieu des hommes en uniforme, prévention parmi les réfugiées.

90. Le système des Nations Unies a participé à l'élaboration de la stratégie transitoire de renforcement des capacités qui vise la réactivation des fonctions administratives essentielles d'exécution des programmes et de mise en œuvre des réformes décidées par l'État. Le système des Nations Unies a également appuyé la conduite d'une mission multidonateurs dont l'objet était de faire l'état des lieux du système judiciaire en République démocratique du Congo, afin de réorienter et d'amplifier les interventions déjà en cours et qui portent sur la formation du personnel, la sensibilisation des populations à la justice, le renforcement des capacités des organisations non gouvernementales et autres acteurs nationaux et la fourniture ponctuelle d'équipements pour les services.

Conclusions

91. Bien que la croissance économique soit redevenue positive en 2002 et en 2003, elle reste encore nettement insuffisante pour permettre de dégager les ressources nécessaires à la gigantesque œuvre de reconstruction nationale de la République démocratique du Congo. De plus, le très faible niveau des dépenses publiques consacrées à l'investissement ne permet pas la mise en place des conditions nécessaires d'un redécollage économique. Même si des opérateurs privés extérieurs ont manifesté, au cours de leurs visites, leur intérêt à investir dans le pays, ces investissements ne seront effectifs sans un minimum d'infrastructures économiques, sans parler de l'hypothèque politique qui persistera jusqu'à la tenue d'élections libres et démocratiques. C'est dire que les investissements publics resteront encore le moteur de la croissance économique et qu'il conviendrait de les augmenter de manière substantielle en réduisant les facteurs qui freinent la capacité d'absorption du pays. Par ailleurs, il importe de mettre la création d'emplois au centre de la politique d'investissement pour assurer qu'ils contribuent à la relance de la demande intérieure. La dette extérieure continuera à peser lourdement sur les ressources nationales, ce qui incite à accélérer l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, notamment par la finalisation du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté courant 2005 et sa mise en œuvre effective.

Serbie-et-Monténégro

92. Par sa résolution 57/148 du 16 décembre 2002, l'Assemblée générale a demandé à tous les États, à toutes les organisations intergouvernementales et à tous les autres organes compétents de continuer à fournir une aide humanitaire et de mettre en œuvre des solutions durables au problème des réfugiées et des personnes déplacées en République fédérale de Yougoslavie (à présent Serbie-et-Monténégro) et d'aider le Gouvernement dans les efforts qu'il déploie pour assurer la transition de la phase des secours à celle de la poursuite d'objectifs de relèvement, de reconstruction et de développement à long terme du pays.

Développements socioéconomiques majeurs

93. Pendant la période considérée allant de juillet 2002 à juin 2004, la Serbie-et-Monténégro a vu l'aide humanitaire baisser progressivement. Tout le monde s'accorde sur le fait que le pays est sorti de la crise humanitaire pour s'engager dans la voie de la stabilité et du développement économique. C'est pourquoi l'ONU n'a pas lancé d'appel global humanitaire en faveur de l'Europe du Sud-Est, y compris la Serbie-et-Monténégro depuis 2002.

94. Les organismes d'aide humanitaire voulaient tout d'abord trouver des solutions définitives aux problèmes d'environ 350 000 réfugiés de Bosnie-Herzégovine et de Croatie et de 230 000 personnes déplacées du Kosovo vivant en Serbie-et-Monténégro et protéger leurs droits fondamentaux. D'importants progrès ont été enregistrés dans la recherche de solutions durables au problème des réfugiés, surtout en ce qui concerne le rapatriement en Bosnie-Herzégovine et en Croatie et en ce qui concerne l'insertion locale grâce à des programmes de construction de logements, d'activités créatrices de revenus et de formation professionnelle. On n'a malheureusement pas pu jusqu'ici élaborer des politiques nationales permettant de réprendre de manière durable à l'ensemble du problème des personnes déplacées sur la base des principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Des problèmes de sécurité, de reconstruction et de règlement de questions en suspens concernant la propriété au Kosovo ont continué à entraver sérieusement le retour des personnes déplacées. La violence ethnique contre les Serbes et autres populations non albanaises au Kosovo en mars 2004 est venue alourdir les menaces qui pesaient sur les rapatriés, qui sont encore très peu nombreux.

95. Les incertitudes politiques découlant de la transformation de la République fédérale de Yougoslavie en union de la Serbie et du Monténégro en février 2003 et l'assassinat du Premier Ministre serbe en mars 2003 ont eu pour effet de ralentir les réformes et de révéler la fragilité de la transition. Compte tenu de cette situation, des stratégies de développement visant à aider diverses catégories de population vulnérable, dont notamment le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) pour la Serbie-et-Monténégro (décembre 2003), la Stratégie nationale serbe de règlement des problèmes des réfugiés et des personnes déplacées (juin 2002) et la Stratégie d'intégration et d'habilitation des Roms (décembre 2002), ne sont toujours pas appliqués réellement, privant ainsi les plus vulnérables de l'aide nécessaire en attendant que les stratégies de développement à long terme puissent produire des résultats tangibles.

96. En dépit de l'éruption de la violence ethnique en mars 2004, le rythme de la transition au Kosovo s'est accéléré pendant la période considérée, marqué par la mise en place d'une administration fonctionnelle largement dirigée par l'Autorité provisoire autonome élue en 2002. Les organismes des Nations Unies ont donc commencé à axer leurs efforts sur les problèmes de développement à long terme tels que le renforcement des institutions démocratiques, l'amélioration du fonctionnement de l'administration publique et l'instauration de conditions favorables au développement économique local et à la création d'emplois.

Assistance fournie par le système des Nations Unies et ses partenaires

97. L'essentiel de l'aide humanitaire à la Serbie-et-Monténégro a continué à prendre la forme de denrées alimentaires de première nécessité fournies par le PAM et le HCR aux réfugiés vulnérables et par le CICR aux personnes déplacées. À mesure que cette aide était progressivement éliminée, ceux qui continuaient à y avoir droit ont été intégrés dans le système d'assistance sociale locale, les organismes internationaux apportant toujours une aide aux plus vulnérables.

98. Le PNUD a encadré la réforme du Ministère serbe des affaires sociales en l'aidant à fournir aux municipalités qui accueillaient les réfugiés et les personnes déplacées des services mieux coordonnés et en favorisant la refonte du système d'administration des pensions. Il a par ailleurs aidé le Monténégro comme la Serbie à renforcer leurs capacités en vue de pouvoir coordonner la rédaction du DSRP.

99. Le HCR s'est surtout employé à trouver des solutions durables au problème du logement des réfugiés causé par la fermeture des centres d'accueil. L'assistance est allée de la fourniture de matériaux de construction à la construction de logements pour des réfugiés des anciens centres d'accueil. L'ONU-Habitat a lancé un programme pilote qui attribuera 670 nouveaux logements aux plus nécessiteux et permettra aux pouvoirs publics locaux de renforcer leurs systèmes de planification du développement et d'information municipale. Le PNUD a assuré un logement et des soins à domicile à 130 réfugiés et personnes déplacées âgées dans trois municipalités serbes. L'essentiel des activités menées au Kosovo a porté sur la réconciliation interethnique chez les communautés minoritaires rapatriées et la majorité des Albanais de Kosovo et entre ces deux groupes et sur la rénovation et la reconstruction des logements.

100. Les programmes d'auto-assistance économique ont aidé les réfugiés, les personnes déplacées et autres populations marginalisées à se créer des conditions d'existence viables. Le HCR a accordé à des réfugiés et des personnes déplacées des microcrédits non commerciaux pour la création de microentreprises, des subventions en nature et organisé des stages de formation professionnelle à leur intention. La FAO a continué à exécuter des programmes visant à favoriser le redressement économique de certaines zones rurales déshéritées et à aider des réfugiés qui ont choisi de s'établir dans des villages serbes à faire de l'agriculture de rapport. Elle a également aidé des réfugiés à long terme à obtenir des terres arables et à les exploiter dans le cadre du projet de réinstallation du HCR. Le PNUD a exécuté un vaste programme de création rapide d'emplois en Serbie méridionale, en créant plus de 6 000 emplois pour des groupes minoritaires vulnérables et des ex-combattants, et en favorisant la coopération interethnique dans plus de 155 sous-projets, qui ont

été depuis remplacés par un programme de modernisation et de redressement municipal de plus grande portée.

101. Dans le secteur sanitaire, le PNUD a aidé à renforcer la capacité du Ministère serbe de la santé et l'UNICEF a étoffé les services de soins de santé primaire destinés notamment aux femmes et aux enfants. L'UNICEF et l'OMS ont aidé le Gouvernement à maintenir un taux de couverture vaccinale élevé et à assurer l'éradication de la poliomyélite dans le pays en 2002. ONUSIDA a aidé à créer la Commission du sida en Serbie-et-Monténégro en veillant tout particulièrement à encourager les jeunes à participer activement à la prévention de la maladie. Au Kosovo, un groupe thématique interinstitutions sur le VIH/sida composé du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et de l'OMS a été créé pour aider le Ministère de la santé dans l'évaluation à mi-parcours de sa stratégie de prévention du sida.

102. Le PNUD a également aidé le Ministère serbe de l'éducation à développer les établissements scolaires et à mieux gérer le changement dans l'enseignement. L'UNICEF s'est attaché à améliorer les politiques scolaires et la réforme de l'enseignement. Il s'est également penché sur l'exclusion et l'élaboration de programmes d'enseignement faisant une plus grande place aux enfants roms. Des ouvrages scolaires et des vêtements ont été fournis aux enfants les plus sinistrés. Les écoles des campagnes les plus reculées ont été réparées et du mobilier et du chauffage leur ont été fournis.

103. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a facilité la réinstallation de réfugiés dans des pays tiers, aidé des personnes déplacées à bénéficier d'une formation professionnelle et d'un emploi et subvenu aux besoins des Rom âgés vulnérables ayant survécu à la persécution nazie. Les victimes de la traite ont bénéficié d'un large éventail de services d'aide humanitaire, médicale, psychosociale, d'orientation et juridiques. Des migrants étrangers et des migrants d'Europe occidentale ont été aidés à regagner leur pays d'origine. L'OIM s'est surtout attachée au Kosovo à faciliter le rapatriement des personnes qui en sont originaires en fournissant aux autorités d'États européens des informations destinées à faciliter un rapatriement en bon ordre.

104. Au lendemain des troubles civils graves qui ont éclaté en mars 2004, les organismes des Nations Unies au Kosovo ont créé un système destiné à subvenir aux besoins humanitaires les plus pressants. Les événements de mars ont fait immédiatement 4 100 personnes déplacées au Kosovo, pour l'essentiel des Serbes du Kosovo. Près de quatre mois après ces événements, il y a toujours quelque 2 700 personnes déplacées au Kosovo qui attendent la reconstruction de leur maison. Le HCR a, au nom de l'équipe de pays des Nations Unies, coordonné la distribution d'une aide alimentaire temporaire et fait appel à son réseau en place pour recueillir des données, faciliter l'évaluation des besoins et déterminer les lacunes observées dans le domaine de l'assistance. L'OMS s'est, en partenariat avec le Ministère de la santé, occupé des fournitures médicales et a procédé à des évaluations sanitaires rapides, l'UNICEF s'étant chargé pour sa part de déterminer les besoins en matière d'éducation des enfants d'âge scolaire vivant dans les communautés touchées. Le PNUD a aidé les autorités à reconstruire les logements endommagés lors des événements de mars. Les besoins humanitaires des personnes déplacées à cette occasion sont assurés grâce à une aide alimentaire et un logement temporaire et, dans une moindre mesure, grâce à des activités de reconstruction. Bien que la situation se soit stabilisée, l'équipe des Nations Unies sait que

l'assistance humanitaire doit se poursuivre et que le Gouvernement a besoin d'aide pour résoudre les problèmes à long terme que les événements de mars ont fait ressortir.

Conclusions

105. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2005-2009 a intégré les problèmes humanitaires en suspens aux objectifs de développement, notamment la promotion des droits de l'homme pour tous et l'amélioration de la vie de l'ensemble des citoyens, en particulier les exclus et les plus vulnérables. L'équipe de pays des Nations Unies met actuellement en œuvre au Kosovo un plan stratégique pour le Kosovo (l'équivalent du Plan-cadre) établi à partir des observations et des priorités des pouvoirs publics.

106. S'il est vrai que la recherche de solutions au problème des réfugiés, des personnes déplacées et d'autres groupes marginalisés s'inscrit dans le cadre d'un développement communautaire élargi et de stratégies de réduction de la pauvreté et d'assistance sociale, il n'en demeure pas moins que les administrations centrales et locales ne sauraient subvenir à leurs besoins sans l'aide de la communauté internationale et sans un renforcement des capacités des services sociaux, des systèmes de santé et d'autres institutions. L'aide extérieure permettrait à des organes internes d'assumer une plus grande part du fardeau au cours de la prochaine période. Les acteurs du développement international et les ministères gouvernementaux doivent mieux coordonner leurs activités pour que les solutions à moyen et à long terme aux problèmes des populations les plus vulnérables soient aussi cohérentes que possible à mesure que les programmes humanitaires perdront leur place primordiale.

Somalie

107. Par sa résolution 58/115 du 17 décembre 2003, l'Assemblée générale a, notamment, engagé instamment la communauté internationale à fournir d'urgence une aide et des secours humanitaires au peuple somalien, en particulier pour atténuer les conséquences de la sécheresse actuelle, et a engagé instamment tous les États et toutes les organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées à poursuivre l'application de ses résolutions antérieures afin d'aider le peuple somalien à entreprendre la remise en état des services sociaux et économiques de base.

Situation en matière de sécurité

108. L'insécurité a continué de prévaloir dans de nombreuses régions de la Somalie en 2003-2004, en particulier dans celles de Galguduud, du district de Belet Weyne, de Kismayo, du Nord-Gedo, de Sool et de Sanaag, et à Mogadishu. Dans ce contexte, les organismes d'aide internationaux ont poursuivi leurs activités dans toute la Somalie, la présence la plus forte étant concentrée dans le nord, dans le « Somaliland » et le « Puntland ». Des fonctionnaires des Nations Unies et des organisations non gouvernementales ont été la cible de violentes attaques et de harcèlement, visant généralement à pratiquer des extorsions ou à exprimer des revendications liées à de l'argent ou à des biens. Au cours de l'année écoulée, au moins quatre travailleurs humanitaires expatriés ont été tués en Somalie. En mars

2004, un travailleur humanitaire et un chauffeur somalien de l'Agence allemande d'assistance technique ont été tués par une bande armée dans le « Somaliland », et un fonctionnaire allemand a également été blessé lors de cette attaque. Après enquête, les autorités du « Somaliland » ont déclaré que des militants islamiques étaient à l'origine de ces meurtres.

109. L'Organisation des Nations Unies et de nombreuses organisations non gouvernementales ont renforcé leurs mesures de sécurité face à l'intensification des menaces et des attaques visant les agents des organismes internationaux et nationaux de secours. À plus long terme, le programme du PNUD sur l'état de droit et la sécurité permettra de donner aux autorités locales les moyens de mieux assurer la sécurité du personnel des organismes internationaux. Ce processus est déjà engagé au « Somaliland », où un appui est fourni à une unité spéciale de police nouvellement formée qui assurera la protection armée des organismes en question.

Questions humanitaires

110. Les plus de quatre années consécutives de sécheresse qu'a connues le nord de la Somalie ont provoqué d'énormes pertes en bétail et, dans certains cas, l'effondrement du pastoralisme en tant que moyen viable de gagner sa vie. La sécheresse a entraîné une augmentation sans précédent du prix de l'eau et des aliments, affectant ainsi le pouvoir d'achat des populations touchées. Les pluies Gu de 2004 ont été insuffisantes et sporadiques un peu partout dans le pays, et ont laissé dans des situations de crise les régions du plateau du Sool, du Bas-Nougal (pastoral) et de Gedo (pastoral), la zone fluviale de Juba et la région du Galgaduud, qui continuent d'avoir besoin d'un ravitaillement en eau d'urgence par camions-citernes. La situation est également préoccupante ailleurs, notamment dans la zone Hawd de la région de Togdheer, dans les régions du Nord-Mudug, du Sud-Nougal, de l'Hiraan et de Shabelle, et dans le bassin du fleuve Juba. Le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire présentera en août une analyse complète de la situation après la saison des pluies Gu.

111. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont mené des interventions de courte durée entre novembre 2003 et juin 2004. Le PAM a distribué au titre des secours alimentaires plus 8 300 tonnes de vivres aux populations touchées par la sécheresse dans les régions du Sool, de Sanaag, de Togdheer, de Bari et du Sud-Mudug. Dans le nord de la région de Gedo, où l'on estime à 18 000 le nombre de personnes que le conflit a déplacées dans une zone où l'insécurité est chronique, l'UNICEF a distribué aux déplacés des trousseaux et des agents de purification de l'eau, et un groupe d'organisations non gouvernementales internationales s'est occupé de répondre aux besoins en matière de santé et de nutrition. L'ONU et les organisations non gouvernementales ont répondu aux besoins des personnes déplacées dans la région du Bay par le conflit à Baidoa; grâce à une amélioration de la situation en matière de sécurité, ces personnes ont maintenant pu retourner chez elles. L'insécurité alimentaire chronique et aiguë dans la vallée du Juba a également suscité une action coordonnée des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et du CICR, qui ont fourni une aide alimentaire, des compléments nutritionnels, des installations pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement et, récemment, du matériel de pêche destiné à améliorer l'accès à une source d'alimentation importante. Le CICR et l'UNICEF (par l'intermédiaire de la Société du Croissant-Rouge somalien) ont apporté une assistance sanitaire de base, notamment, aux personnes déplacées par le

conflit à Galgaduud. Toutes les activités ont été coordonnées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires par l'intermédiaire du Groupe de l'intervention humanitaire de l'Organe de coordination de l'aide à la Somalie.

112. Pour renforcer la capacité de la communauté humanitaire internationale, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a créé en avril 2004 un fonds pour l'intervention humanitaire, avec l'appui du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Jusqu'à présent, cinq projets d'urgence ont été financés, qui répondaient aux besoins des zones touchées par la sécheresse dans le nord, la région de Gedo et la vallée du Juba et représentaient au total une aide de 550 000 dollars.

Sécurité alimentaire

113. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a distribué des semences pour les cultures d'aliments de base et des outils agricoles aux femmes et aux enfants rapatriés et déplacés ainsi qu'aux minorités, dans les zones où l'insécurité alimentaire est la plus grande. D'autres activités ont également été menées au titre du programme de diversification des cultures, notamment la distribution de semences de plantes oléagineuses et de légumes (dolique, germes de soja, tournesol, sésame, sorgho et arachide). Des pompes pour l'irrigation des petites exploitations, du matériel de traction animale (herse et charrettes asines) et du matériel de transformation (moulins à grains, presses à huile) seront distribués durant le restant de l'année 2004 pour encourager les activités permettant d'économiser de la main-d'œuvre et de générer des revenus.

Situation économique

114. Pour améliorer encore la situation économique, l'ONU appuie un projet visant à mettre en place un système crédible et reconnu d'établissement de certificats de santé pour les animaux aux fins de l'exportation du bétail et de l'instauration d'un système de production animale, le Somali Livestock Board (Conseil somalien de l'élevage), qui contribuera à convaincre les pays importateurs de lever l'embargo imposé en 1997 puis en 2000.

115. Le projet de promotion de la reprise économique en Somalie lancé par l'OIT a continué de permettre la création d'emplois immédiats à court terme grâce aux projets d'infrastructure à forte intensité de main-d'œuvre. La deuxième phase de ce projet privilégie la mise au point d'outils et d'institutions locales pour répondre aux besoins à plus long terme en matière d'emploi et de développement en promouvant l'économie locale. Le premier centre d'information sur le développement économique local et les technologies appropriées a été créé dans le nord-ouest de la Somalie et un centre similaire le sera prochainement dans le nord-est. À la fin 2003, 88 708 journées d'emploi direct avaient été générées.

116. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), par l'intermédiaire de l'administration intérimaire de l'aviation civile en Somalie, a continué, en collaboration avec le PNUD, à assurer le fonctionnement du centre d'information sur les vols de Nairobi afin d'assurer la sécurité des transports aériens dans l'espace aérien alloué à la Somalie et de fournir des services liés à la navigation aérienne et à sa sécurité dans un certain nombre d'aéroports somaliens.

Tadjikistan

117. Par sa résolution 57/103 du 25 novembre 2002, l'Assemblée générale a, notamment, engagé les États Membres et les autres parties concernées à continuer d'aider à faire face aux besoins humanitaires pressants du Tadjikistan dans le cadre des appels globaux interinstitutions et à offrir leur appui au pays en vue du relèvement après le conflit et de la relance de son économie.

Contexte régional

118. Le Tadjikistan dépend de ses voisins pour ce qui est du commerce, du transit et de la croissance économique. L'amélioration poursuivie de la coopération avec l'Ouzbékistan, en particulier, pourrait être extrêmement bénéfique. Un premier développement positif est le dialogue, entamé au deuxième trimestre de 2004, concernant le repérage et le relevage possibles des mines le long de la frontière tadjiko-ouzbèke.

119. La situation volatile qui règne en Afghanistan continue de peser sur le développement du Tadjikistan. Le trafic de stupéfiants est l'un des principaux facteurs de déstabilisation, et l'on fait état des plus importantes récoltes d'opium de ces dernières années dans le nord de l'Afghanistan. Alors que l'aide acheminée via le Tadjikistan a été réduite, les échanges à petite échelle de part et d'autre de la frontière reprennent et une stabilité accrue en Afghanistan favoriserait une coopération économique plus intense avec l'Asie centrale. Un nouveau pont reliant la région de Gorno-Badakhshan, au Tadjikistan, et le nord de l'Afghanistan, facilite les échanges et le transit, et le Gouvernement américain finance la construction d'un nouveau pont-route au-dessus de la rivière Pyanj, près de l'embarcadère actuel de Nijniy Pyanj.

120. Le Programme européen de gestion des frontières en Asie centrale permet d'apporter une assistance judiciaire, de mettre en valeur et de former les ressources humaines et d'aider à administrer les frontières dans les aéroports et dans les régions pilotes. Les récentes négociations entre le Tadjikistan et la Fédération de Russie ont abouti à la décision d'échelonner le retrait des forces frontalières russes jusqu'en 2006. Les implications du transfert de l'autorité continuent de faire l'objet de discussions, mais l'on prévoit qu'il sera nécessaire de renforcer considérablement les moyens des forces tadjikes.

Tendances socioéconomiques

121. La production de blé et de coton a encore augmenté en 2003, mais l'insécurité alimentaire, essentiellement due à la pauvreté, continue d'affliger un grand nombre d'habitants. La malnutrition chronique parmi les enfants de moins de 5 ans demeure quasi inchangée et reste supérieure à 36 %. Si la Banque mondiale fait état de certaines améliorations quant à la réduction de la pauvreté en général, il est préoccupant de constater que les plus démunis n'en ont pas encore bénéficié. Le PIB officiellement enregistré a crû de 10 % en 2003, mais il devrait s'accroître beaucoup plus lentement une fois que l'économie sera revenue aux niveaux de production de 1991. La croissance devra être diversifiée et orientée en particulier vers le secteur agricole non cotonnier et les services des petites entreprises en faveur des pauvres. Actuellement, 25 % des ménages dépendent encore de l'aide d'environ 500 000

travailleurs migrants, dont on estime que les envois de fonds équivalent au total des recettes publiques.

122. La plupart de ces travailleurs migrants se rendent en Fédération de Russie, pays qui joue un rôle majeur dans l'économie tadjike. L'armée russe est le deuxième employeur le plus important après le Gouvernement tadjik. Lors d'une réunion bilatérale au plus haut niveau, tenue en juillet 2004, il a été conclu un accord général aux termes duquel la Fédération de Russie effacerait l'essentiel de la dette du Tadjikistan (soit quelque 250 millions de dollars) en échange de l'allocation permanente de terrains pour la base militaire russe et de la propriété de la station d'observation spatiale de Nurek, ainsi que d'une participation substantielle à des projets de centrales hydroélectriques.

123. Le budget pour 2003 s'élevait au total à environ 250 millions de dollars, dont 6 % étaient consacrés à la santé, 14 % à l'éducation et 10 % aux services sociaux, ce qui portait à 7,3 % du PNB le total des dépenses du secteur social. Toutefois, le total des dépenses publiques consacrées à l'éducation et à la santé en 2003 était inférieur au montant annuel du service de la dette nationale. En raison des salaires peu élevés, le secteur social attire et retient difficilement les professionnels qualifiés et bien que le Gouvernement ait augmenté de 40 % les subventions en faveur du secteur social, les fonds d'origine publique restent toujours très insuffisants par rapport aux besoins.

124. Le manque d'accès aux ressources productives, y compris à la terre, aux semences et à l'eau, demeure la principale cause de l'insécurité alimentaire au Tadjikistan. La réforme agraire est en cours, et d'autres fermes d'État doivent être privatisées d'ici à 2005. L'ONU et un certain nombre d'organisations non gouvernementales internationales ont été sollicitées pour aider à suivre l'exécution de la réforme.

125. Les achats de vivres pour compléter leur propre production pèsent lourdement sur les revenus monétaires des ménages pauvres, restreignant ainsi leur accès à d'autres services essentiels, tels que les soins de santé et l'éducation. L'affaiblissement de la capacité des familles à s'occuper de leurs enfants a eu pour résultat l'augmentation du nombre d'enfants vagabonds et d'enfants impliqués dans la petite délinquance. Faute de services sociaux adéquats, grand nombre de ces enfants sont accueillis dans des institutions ou des orphelinats; ces derniers, actuellement au nombre de 84 dans le pays, hébergent quelque 11 000 enfants, soit une augmentation de 32 % depuis 1997.

Catastrophes naturelles

126. Bien qu'il soit l'un des pays les plus exposés aux catastrophes naturelles, le Tadjikistan est doté de capacités nationales limitées de gestion des catastrophes. Au cours des six premiers mois de 2003, les catastrophes naturelles ont détruit ou endommagé 4 000 logements et eu des incidences sur la vie de 30 000 personnes. Les efforts déployés par le pays ont été compromis par le manque de ressources, ainsi que par les difficultés à communiquer avec les zones touchées isolées et à y accéder. Les mesures prises par le Gouvernement ont presque exclusivement porté sur les interventions en cas de catastrophe, un intérêt moindre étant accordé à l'atténuation des effets de ces catastrophes et au renforcement des capacités. La coordination nationale entre tous les partenaires gouvernementaux existants et potentiels peut être encore améliorée, tout particulièrement grâce au mécanisme de

coordination de l'équipe d'assistance et de coopération rapides mis en place par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et appuyé par l'ONU.

Sécurité

127. La situation en matière de sécurité a continué de s'améliorer en 2003 et 2004, et les restrictions volontaires aux déplacements observées par de nombreuses organisations ont largement disparu. Le Gouvernement reste toutefois préoccupé par l'augmentation apparente du nombre de sympathisants de l'organisation islamique extrémiste Hizb-e Tahrir. L'équipe de pays des Nations Unies applique désormais les normes minimales de sécurité opérationnelle, et le centre commun de communications des Nations Unies assure en permanence les communications par radio dans l'ensemble du pays.

Initiatives du Gouvernement

128. Après l'adoption du document de stratégie du Gouvernement pour la réduction de la pauvreté en 2002, une place de plus en plus large a été faite au développement. Le rapport sur le premier objectif du Millénaire pour le développement concernant le Tadjikistan a commencé en octobre 2003, et a été suivi peu après par les documents de stratégie intitulés « Moving mountains: a United Nations analysis of development challenges in Tajikistan » et « Moving mountains: a United Nations Framework for Development in Tajikistan ».

129. Le Gouvernement s'est engagé aux côtés du système des Nations Unies et du projet objectifs du Millénaire dans des initiatives visant à évaluer les besoins du Tadjikistan auxquels il doit être répondu si l'on veut atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Sur la base de cette évaluation, le Gouvernement élaborera des plans en vue de multiplier les investissements aux échelles nationale et internationale, en même temps que les réformes institutionnelles et les changements d'orientation nécessaires. D'autres progrès devront être accomplis s'agissant de prendre des décisions et de les mettre en œuvre de manière plus efficiente et transparente, en particulier dans le domaine du régime fiscal, du fonctionnement des tribunaux et de la banque.

Action des donateurs pour répondre aux besoins du pays

130. À la dernière réunion du Groupe consultatif des donateurs, tenue à Douchanbé en mai 2003, les annonces de contributions s'étaient élevées au total à 900 millions de dollars des États-Unis, dont 200 millions pour l'assistance humanitaire durant la période 2003-2005. L'Appel global des Nations Unies pour 2003 a reçu un solide appui (79 % de financement au total), mais les projets relatifs à la santé, à l'eau et à l'assainissement ont été remarquablement sous-financés. Pour 2004, l'équipe de pays des Nations Unies a énoncé un appel global pour la période de transition. Cette stratégie couvre l'appui structurel à mi-parcours tout en continuant à tenir compte des questions humanitaires.

131. L'ONU aide à présent le Gouvernement à élaborer un programme d'information novateur qui permettra d'avoir une vue d'ensemble des besoins du Tadjikistan et de l'appui offert. Une première version de ce programme sera présentée lors de la prochaine réunion de donateurs, qui se tiendra au début du mois de novembre 2004. Le Gouvernement, les donateurs et les partenaires chargés de

l'exécution conserveront chacun leurs prérogatives sur les éléments du programme qui les concernent, aussi ce programme sera-t-il régulièrement actualisé à mesure que de nouvelles informations seront disponibles.

Conclusions

132. Le Tadjikistan dépend fortement de l'assistance internationale. L'enveloppe budgétaire du Gouvernement pour 2003 s'élevait à quelque 250 millions de dollars pour une économie estimée à 1,4 milliard de dollars et une population de 6,5 millions de personnes. L'assistance internationale en 2003 (en termes de dons et de prêts) a atteint un montant similaire.

133. En dépit de l'amélioration générale sur le plan de la sécurité et des indicateurs positifs de croissance économique pour le pays dans son ensemble, les disparités subsistent. Pour les groupes les plus vulnérables, la situation humanitaire n'a guère changé depuis longtemps. Les mécanismes de survie des communautés sont utilisés au maximum et la majeure partie de la population continue de vivre dans une extrême pauvreté.

134. Pour atteindre l'objectif de l'amélioration de la sécurité alimentaire, le Gouvernement suit une approche interinstitutionnelle diversifiée. L'organisation régulière de réunions de coordination dans la capitale et sur le terrain a permis de forger des liens entre les organismes qui fournissent une aide axée sur les secours et ceux qui participent au développement, à la mobilisation des communautés locales et aux initiatives liées au crédit.

135. Nul ne conteste la nécessité d'une transition vers un dialogue plus ouvert à l'approche des élections parlementaires puis présidentielles qui se tiendront en 2005 et 2006, respectivement. Le Gouvernement tadjik a sollicité auprès de l'ONU une assistance électorale pour les élections parlementaires de février 2005.

III. Observations

136. Dans un certain nombre de pays couverts par le présent rapport (à savoir les Comores, le Mozambique, la Serbie-et-Monténégro et le Tadjikistan), la situation de crise qui a suscité l'octroi d'une assistance économique spéciale s'est à peu près stabilisée. Même si une assistance résiduelle humanitaire et en matière de relèvement peut rester nécessaire, ces pays sont bien engagés sur la voie de la reprise et l'essentiel de l'aide internationale devrait être orienté vers le développement durable. Je recommande en conséquence que, à la suite du débat qui sera consacré, durant la présente session, à l'assistance économique spéciale aux pays ou régions, l'Assemblée générale ne considère plus la situation de ces pays au titre de ce point de l'ordre du jour.

Notes

¹ E/CN.4/1998/53/Add.2, annexe.